

DEPARTEMENT  
DU VAR

EXTRAIT du REGISTRE  
des délibérations du Centre Communal d'Action Sociale  
De GRIMAUD

PREFECTURE DU  
VAR - TOULON

C. C. A. S. de GRIMAUD  
697 route nationale  
83310 GRIMAUD

**Objet :** Autorisation de mandatement sur crédits d'investissement 2024

L'an deux mille vingt-trois, le cinq décembre à onze heure, le Conseil d'Administration s'est réuni, sous la présidence de Madame Martine LAURE, Vice-Présidente, en lieu ordinaire de ses séances et après convocations régulièrement faites à domicile.

		<u>Présents :</u>	
Nombre de membres			<b>Madame Martine LAURE</b>
- En exercice :	15		<b>Monsieur François BERTOLOTTO</b>
- Présents :	14		<b>Madame Marie-Dominique FLORIN</b>
- Votants :	14		<b>Madame Viviane BERTHELOT</b>
			<b>Monsieur Jean-Louis BESSAC</b>
			<b>Madame Janine LENTHY</b>
			<b>Madame Yvette ROUX</b>
			<b>Madame Isabelle LUPORINI</b>
			<b>Monsieur Stéphane PEYNE représenté par</b>
			<b>Monsieur Bruno RAMBERT</b>
			<b>Madame Anne ZACHARY</b>
			<b>Madame Mireille BRUNEAU</b>
			<b>Madame Simone LONG</b>
			<b>Madame Eva VON FISCHER BENZON</b>
			<b>Madame Huguette REBOUL</b>

Excusés : Monsieur Alain BENEDETTO

Secrétaire de Séance : Anne-Charlotte SALVI

Afin de permettre la poursuite d'opérations d'investissement entre deux exercices budgétaires et en application des dispositions de l'article L.1612-1 du C.G.C.T., le Conseil d'Administration, à l'unanimité, après en avoir délibéré, autorise Monsieur le Président à mandater, à compter du 01 janvier 2024, les dépenses d'investissement relatives à l'exercice 2024, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget précédent, conformément au détail ci-joint :

**Budget CCAS :**

Article	Libellé nature	Budget 2023	Anticipation crédits 2024
205	Concessions, brevets, licences	4 000 €	1 000 €
	<b>Total chapitre 20</b>	<b>4 000 €</b>	<b>1 000 €</b>

2135	Installations générales	3 000 €	750 €
2182	Matériels de transport	3 000 €	750 €

2183	Matériel bureautique et Informatique	3 000 €	750 €
2184	Mobilier	7 000 €	1 750 €
2188	Autres immobilisations corporelles	4 000 €	1 000 €
	<b>Total chapitre 21</b>	<b>20 000 €</b>	<b>5 000 €</b>
2314	Constructions sur sol d'autrui	29 600 €	7 400 €
	<b>Total chapitre 23</b>	<b>29 600 €</b>	<b>7 400 €</b>
	<b>Total Général</b>	<b>53 600 €</b>	<b>13 400 €</b>

Il est rappelé que la décision sollicitée cessera de produire ses effets dès l'adoption du budget unique correspondant.

Ainsi délibéré à Grimaud, les jour, mois et an susdits.

**La Vice-Présidente,  
Martine LAURE**

